

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023*

**DELIBERATION N° 2023-21**  
**Orientations budgétaires 2024**

Le vingt-trois novembre deux-mille-vingt-trois à quinze heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni au cours d'une nouvelle session, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 16 novembre, sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du vingt novembre deux-mille-vingt-trois.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire	Benjamin VIRELY – ARB Centre-Val de Loire
Frédéric MICHAU – Direction régionale OFB	Nelly LARCHEVÊQUE – Cen Centre-Val de Loire
Marc DE MARIA – Direction régionale OFB	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Lena DENIAUD – DRAAF Centre-Val de Loire	Valérie BOUCHAUD-VIOLEAU – URCPPIE
Betsabée HAAS – Tours Métropole Val de Loire	Marie-Pierre BÉNARD – CNPF
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Communes Grand Chambord	

ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire      Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS

Aucun

11 administrateurs présents, 11 votants.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 16 novembre 2023, le conseil d'administration réuni à nouveau le 23 novembre peut délibérer valablement sans quorum.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

**VU** le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

**VU** la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),  
**VU** la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,  
**VU** la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,  
**VU** la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,  
**VU** l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,  
**VU** les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, modifiés par arrêté préfectoral n°22.038 en date du 15 avril 2022,

### **Considérant**

La présentation des orientations budgétaires pour 2024,

### **Décide à l'unanimité**

d'approuver les orientations budgétaires pour 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme

Le Président de séance



Monsieur Jean-François BRIDET

## Orientations budgétaires 2024

Le BP 2024 sera élaboré sur la base des actions envisagées au titre de la feuille de route annuelle, telle que débattue en séance ce jour, et sera soumis au vote du CA le 21 mars 2024.

Les ressources 2024 de l'ARB seront conformes aux statuts avec les dotations statutaires du Conseil régional et de l'OFB, représentant un total de 565 k€/an, ainsi que la mise à disposition gratuite du poste de Cécile Le Meunier (48 000 €/an), responsable administrative et financière.

S'ajoutent à ces ressources statutaires les moyens suivants liés à des projets d'animation territoriale et faisant l'objet de conventions spécifiques :

- La subvention de l'AELB pour le poste d'animation territoriale sur les milieux aquatiques (convention CERCAT) : montant annuel de 32 500 € ;
- La subvention de l'Europe et du Ministère de la transition écologique (via l'OFB) pour le poste d'animation des « solutions d'adaptation fondées sur la nature » dans le cadre du projet Life ARTISAN dont l'ARB est bénéficiaire associé. Un versement de 60 366 € est prévu fin 2024 ;
- Le versement du 1<sup>er</sup> acompte du Fonds Vert (50% = 30 000€) concernant le poste d'animation territoriale biodiversité (le solde ne pouvant être versé qu'après remise d'un bilan des travaux réalisés soit début 2025).

Concernant les ressources humaines, cette simulation comporte également les éléments suivants :

- Accueil d'un stagiaire pendant 6 mois pour le projet de zone test agricole ;
- Poursuite de l'alternance d'Ella Leroy (salaire + dépenses pédagogiques). L'obtention d'une subvention du CNFPT étant incertaine, elle n'a pas été prise en considération.

Le résultat 2023 de l'ARB, une fois les comptes de gestion et compte administratif validés, sera également intégré au budget 2024.

Voici ci-dessous la simulation budgétaire 2024 établie à ce jour, avec pour repère le réalisé en 2022, et la prévision d'atterrissage 2023. Ces 1ers éléments chiffrés seront affinés pour la préparation du BP, compte à compte et à partir du résultat effectif 2023.

Concernant l'hébergement, 2024 correspondra à la 1<sup>ère</sup> année pleine dans les nouveaux locaux avenue des Droits de l'Homme. Cela simplifiera les comptes car l'hébergement mutualisé entraînait des dépenses importantes du fait de la prise en charge complète des locaux, et du reversement des quotes-parts de chacune des associations hébergées.

Dépenses d'investissement						
N° de compte	Libellé classe de compte	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision atterrissage	Simulation BP
		2020	2021	2022	2023	2024
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	888 €	0 €	9 800 €	0 €
20	Immobilisation incorporelles	420 €	52 423 €	11 310 €	- €	0 €
21	Immobilisation corporelles	4 750 €	4 345 €	9 287 €	21 284 €	7 000 €
020	Dépense immob imprévues	0 €	0 €	0 €	- €	0 €
TOTAL		5 170 €	57 656 €	20 597 €	31 084 €	7 000 €

Dépenses de fonctionnement						
N° de compte	Libellé classe de compte	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision atterrissage	Simulation BP
		2020	2021	2022	2023	2024
60	Achats	66 275 €	26 337 €	19 418 €	12 900 €	5 100 €
61	Services extérieurs	133 821 €	197 749 €	170 278 €	90 218 €	75 620 €
62	Autres services extérieurs	38 086 €	57 502 €	88 585 €	89 487 €	75 190 €
63	Impôts, taxes et versements...	36 983 €	50 183 €	37 579 €	25 453 €	6 400 €
64	Rémunération du personnel	265 747 €	300 665 €	409 275 €	463 397 €	554 468 €
22	Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges courantes	3 €	4 €	2 €	2 €	5 €
TOTAL		540 915 €	632 440 €	725 137 €	681 457 €	716 783 €

Recettes						
N° de compte	Libellé classe de compte	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision atterrissage	Simulation BP
		2020	2021	2022	2023	2024
16	INVEST - Caution à recevoir	0 €	0 €	0 €	18 761 €	0 €
64	Charges de personnel (rbsmt CPAM)	0 €	0 €	0 €	11 992 €	0 €
74	Subventions d'exploitation	580 850 €	560 000 €	641 441 €	674 687 €	688 116 €
75	Autres produits	86 638 €	91 073 €	112 545 €	49 292 €	5 900 €
77	Produits exceptionnels	6 234 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL		673 722 €	651 073 €	753 986 €	754 732 €	694 016 €

<b>Rappel total dépenses F+I</b>	<b>546 084 €</b>	<b>690 096 €</b>	<b>745 734 €</b>	<b>712 541 €</b>	<b>723 783 €</b>
----------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Résultat	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	Prévision 2023	Simulation 2024
		127 638 €	-39 023 €	8 252 €	42 191 €